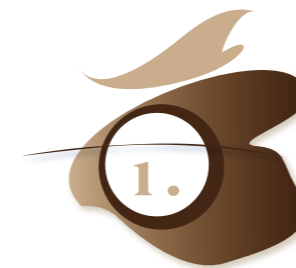


# Projet associatif 2017



Projet associatif de l'Adapei d'Indre et Loire

## SOMMAIRE



Introduction	4
<b>1. L'identité de l'association</b>	<b>5</b>
A. Une histoire riche d'engagements et d'évolutions	6
B. La personne en situation de handicap mental et sa famille	7
C. Une mission d'intérêt général et d'utilité sociale	8
D. Des valeurs et une éthique de la personne accompagnée	9
<b>2. Les orientations stratégiques</b>	<b>11</b>
<b>AXE 1. LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ET LEURS FAMILLES</b>	<b>12</b>
<b>AXE 2. LES COOPÉRATIONS ET LE MAILLAGE TERRITORIAL</b>	<b>15</b>
<b>AXE 3. LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION ASSOCIATIVE</b>	<b>16</b>
<b>AXE 4. LES RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>18</b>
Sommaire des Fiches Annexes " PLAN D'ACTION "	19

Le mot de la Présidente et du Directeur Général

Ensemble, construisons l'avenir de notre mouvement.

S'il est bien un moment fort et "rassembleur" de notre mouvement, c'est, périodiquement, **la refonte de notre projet associatif** qui a vu le jour grâce à notre volonté de nous projeter dans l'avenir.

Ce projet rénové a pour objet de définir nos orientations politiques en prenant appui sur l'histoire de l'Association, ses valeurs et ses engagements.

Naturellement, il tient compte du contexte social et médico-social, en pleine mutation, et prend en considération les attentes et les besoins des personnes accueillies, comme ceux de leurs proches, familles ou amis. C'est aussi un espoir pour les familles sans solutions qui comptent sur la force de l'association.

Telle est la mission ambitieuse que les administrateurs, avec l'aide précieuse de l'ensemble des professionnels, après consultation des adhérents et des représentants des personnes accompagnées au sein des différents Conseils de la vie sociale, se sont attachés à conduire depuis le mois de février 2016.

L'Adapei d'Indre-et-Loire a déjà beaucoup œuvré depuis 1956 pour répondre aux besoins de nos enfants. Malgré le chemin parcouru, au cours des soixante années écoulées, **le combat est loin d'être terminé** et nous continuerons à aller à la **conquête de nouvelles places et réduire les inégalités** dans les parcours de vie de ceux que nous accompagnons.

Notre volonté et l'espoir que nous plaçons dans ce nouveau projet sont concrétisés par quatorze "fiches actions" destinées à mettre en pratique les objectifs retenus.

Ce projet est aussi un **signe d'optimisme en l'avenir** fondé à la fois sur une forte mobilisation des parents et amis des personnes accompagnées et sur la compétence remarquable des professionnels qui quotidiennement les entourent ; il permettra à nos partenaires, élus et financeurs de mesurer notre implication et notre détermination à faire avancer nos projets.

Nul doute qu'ensemble nous saurons agir afin **que, le moment venu, nos réalisations soient à la mesure de nos ambitions.**

Constance de Sinety

Yves Hodimont

# L'identité de l'Association

1.

## A. Une histoire riche d'engagements et d'évolutions

L'Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales d'Indre-et-Loire a été créée en 1956 sous la dénomination initiale *Les Papillons Blancs*.

Le premier établissement de type Institut Médico-Pédagogique a vu le jour à Tours en 1960. Douze familles se sont réunies au départ et n'avaient comme seule ressource que leur forte détermination à promouvoir le droit de tous les enfants à l'Éducation.

En septembre 1960, l'Association regroupait 80 familles ; 150 en novembre 1962. En 1972, l'association Les Papillons Blancs est dissoute. Deux nouvelles associations voient alors le jour :

- l'Adapei d'Indre-et-Loire d'une part,
- l'APEI Les Elfes, d'autre part.

L'Adapei d'Indre-et-Loire n'a eu de cesse, avec le concours des professionnels, de répondre au mieux aux besoins, en s'engageant dans la création d'établissements et de services sur l'ensemble du territoire départemental. Elle est aujourd'hui responsable d'une grande diversité d'établissements et de services pour enfants et adultes :

### Quelques dates clés

- 1956** Création de l'association par Maître Thonier, huissier de justice à Tours. Mise en place d'un "accueil" dans une pièce de la "maison de famille" à Tours, pour 12 enfants
- 1960** Ouverture du 1<sup>er</sup> Institut Médico-Pédagogique à Tours
- 1962** Ouverture du 1<sup>er</sup> Institut Médico-Professionnel à Sainte Radegonde pour 150 enfants
- 1978** Ouverture du Centre d'Aide par le Travail "les Tissandiers" à Loches  
Ouverture d'un Centre d'Aide par le Travail expérimental à Vouvray
- 1978 /1981** Ouverture des Foyers à Loches et premiers foyers hors Bellangerie, à Tours
- 1991** Ouverture d'une Maison d'Accueil Spécialisée à Saint Benoit La Forêt et Création d'un Foyer Occupationnel à Vouvray
- 1993** Création d'un Service d'Activités de Jour et d'Habitats à Vouvray
- 1998** Création du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de Tours
- 1999** Création du Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile de Loches
- 2005** Construction d'un Foyer d'Accueil Médicalisé à la Bellangerie
- 2006** Construction d'une MAS Accueil Temporaire sur le site de la MAS les Haies Vives à Joué-lès-Tours
- 2011** Ouverture de l'internat Les Althéas à Loches
- 2011** Ouverture du SIPROMES à Loches

**2013** Rénovation du Foyer de vie " Les Glycines " à Fondettes.

**2014** Ouverture du Foyer d'Accueil Médicalisé " Les Vergers " et du plateau d'activité " Les Cèdres " à La Bellangerie.

Ouverture d'une classe UEM  
(Unité d'Enseignement en Maternelle pour des enfants avec troubles du spectre autistique).

**10 décembre** : Crash d'un avion de l'Armée de l'Air sur le Foyer d'Accueil Médicalisé " Les Camélias " sur le site de La Bellangerie.

**2015** Inauguration de l'ESAT " La Thibaudière " à Chambray-Lès-Tours.

**2017** Ouverture du Foyer d'Accueil Médicalisé " Les Cerisiers "



Attentive aux évolutions, l'Association a pour préoccupation constante d'apporter sa contribution et ses compétences dans l'accomplissement de ses missions au service des Familles et des Personnes en situation de handicap mental.

L'Adapei d'Indre-et-Loire est fière de son histoire et de son développement ; elle assume son passé tout en se projetant vers l'avenir, comme en témoigne sa volonté d'adaptation et de changement.

## B. La personne en situation de handicap mental et sa famille

**L'Adapei d'Indre-et-Loire a pour but :**

- de promouvoir la place de la personne en situation de handicap mental,
- de soutenir sa famille.

**L'Association se définit comme un Mouvement associatif composé de Parents et d'Amis engagés auprès des personnes et des familles concernées par :**

- le handicap mental et ses conséquences,
- la nécessité d'un accompagnement adapté.

**Les Amis sont des personnes sensibilisées et attachées aux valeurs de l'Association.**

La communauté de vues des Parents et des Amis, alors même que la situation de chacun est différente, constitue la richesse de la vie associative.

L'Association est affiliée à l'Unapei, association reconnue d'utilité publique, dont elle partage les valeurs et les orientations et à la définition desquelles elle participe activement.

Elle agit en harmonie avec les structures régionales et locales affiliées.



## C. Une mission d'intérêt général et d'utilité sociale

**L'objet de l'Adapei d'Indre-et-Loire est défini dans ses statuts :**

*“ L'Association a pour but d'apporter aux familles ayant un enfant, adolescent ou adulte dont le handicap principal est d'ordre mental, l'appui moral et matériel dont elles ont besoin, de développer entre elles un esprit d'entraide et de solidarité, et de les amener à participer activement à la vie associative.*

*Elle met en œuvre tous les moyens nécessaires au meilleur développement moral, physique, intellectuel des personnes handicapées, par l'éducation, les soins, la formation, le travail, l'hébergement, l'insertion sociale et professionnelle, l'organisation de leurs loisirs”.*



L'Adapei d'Indre-et-Loire assure une " mission d'intérêt général et d'utilité sociale " selon les termes mêmes du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Elle contribue à la définition des orientations nationales et territoriales et les met en œuvre. **Elle veille au respect du cadre légal applicable à ses établissements et services.**

Au delà, l'Adapei d'Indre-et-Loire se réfère aux fondements qui sont les siens à ses valeurs et à son statut associatif, affirmant ainsi son autonomie, sa capacité de parole comme sa liberté d'expression et d'action.

**L'Association milite pour la promotion de la personne en situation de handicap mental.**

À ce titre, elle a un rôle d'interpellation des pouvoirs publics, aux niveaux départemental et régional, voire national, en sa qualité d'association adhérente à l'Unapei.



## D. Des valeurs et une éthique de la personne accompagnée

### L'épanouissement

Chaque personne est accompagnée dans son parcours de vie, en fonction de ses désirs, de ses besoins et de son rythme. **L'accompagnement est ainsi personnalisé**, adapté à chaque situation ; il est gage d'épanouissement personnel.

### Citoyenneté

L'Association œuvre **pour le respect des différences** et pour une société qui rapproche les personnes et les groupes, **combat toute forme d'exclusion ou de rejet des plus vulnérables ou des plus faibles**. La personne en situation de handicap **est avant tout un Citoyen** (du latin civis = citoyen, celui qui a le droit de cité) :

- elle participe à la vie de la cité,
- elle est titulaire de droits - tels que le droit de vote - et assujettie à des devoirs.

**Quelle que soit sa situation de handicap**, la personne est accompagnée en considération de sa capacité à vivre en société et des droits qui sont les siens :

- droit à l'inclusion scolaire,
- droit à l'éducation et à la formation,
- droit à l'insertion sociale et professionnelle,
- droit à l'accès aux soins,
- droit à l'accès aux loisirs, à la culture, au sport.

Si l'inclusion<sup>1</sup> du plus grand nombre est à privilégier, **l'Association s'engage à militer pour l'intégration** de toute personne en situation de handicap dans la cité.

### Humanité et dignité

La personne en situation de handicap est une personne à part entière, **avec ses spécificités et ses différences**. Elle est respectée dans son intégrité physique, morale et affective, comme dans son bien-être.

Chaque personne est considérée à travers sa capacité à **être sujet et acteur de sa vie**. Elle est reconnue, en fonction de son âge et de ses capacités, dans sa volonté d'accéder à une vie affective, sexuelle, et ainsi qu'à une vie de couple. S'agissant de la parentalité, l'Association assure, à travers ses établissements et services, un rôle de conseil éclairé, d'accompagnement et d'orientation vers les structures adéquates.

**L'intérêt de la personne doit prévaloir sur toute autre forme d'intérêt** tant dans la vie de l'Association qu'au sein des établissements et services.

<sup>1</sup> L'intégration a pour objectif essentiel l'adaptation d'une personne ou d'un groupe de personnes à un système préexistant. « Une organisation est inclusive lorsqu'elle module son fonctionnement, se flexibilise pour offrir, au sein de l'ensemble commun un « chez soi pour tous ». Sans neutraliser les besoins, désirs ou destins singuliers et les résorber dans le tout. » Charles Gardou - La Société inclusive, parlons-en ! Éditions Erès, 2012



Projet associatif 2017



Adapei  
d'Indre et Loire

### Laïcité

En faisant sienne cette valeur, l'Association garantit à toute personne en situation de handicap, sans distinction de ses origines et de sa religion, **le respect de ses croyances, de ses convictions et de ses opinions.**

Par référence à la *Charte des droits et libertés de la personne accueillie*, les conditions de la pratique religieuse doivent être facilitées. Chacun - personnels et personnes accompagnées - s'oblige à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions.

Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services. Les professionnels adoptent une position de neutralité et de non prosélytisme.

### La culture de la bientraitance

**La bientraitance est une manière d'être, d'agir et de dire**, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus (Agence Nationale d'Évaluation Sociale et Médico-Sociale).

La personne accompagnée ne peut être un enjeu ou un objet de pouvoir de la part des personnes **qui ont une responsabilité à son égard**, qu'il s'agisse de professionnels ou de parents. Elle mérite dès lors **un respect inconditionnel** indépendamment de son âge, de son sexe, de sa santé physique et mentale.

**L'Association s'engage à garantir** la meilleure qualité d'accueil et de vie, en faisant en sorte que tous les lieux d'accompagnement soient organisés dans un souci d'humanité, de compétence et de qualité, que cela concerne la personne elle-même, les structures ou les méthodes d'accompagnement.

### La famille au cœur de la dynamique

La famille, au sens le plus large (*intégrant la pluralité des modes d'organisation familiale et ses différentes formes de représentation*), constitue une préoccupation essentielle. **Celle-ci est le repère nécessaire** pour chaque personne, le lieu de rencontre et de débat autour de l'accompagnement.

L'Association veille à **la reconnaissance et à la prise en compte de la famille** en intégrant le statut d'enfant ou d'adulte des personnes, en lien avec le projet personnalisé de chacun.



# Les orientations stratégiques

# 2.



Les grandes orientations de l'Association, portées par le projet associatif, sont fortement imbriquées entre elles.

Elles s'organisent autour de quatre axes dominants :

AXE 1. LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ET LEURS FAMILLES.

AXE 2. LES COOPÉRATIONS ET LE MAILLAGE TERRITORIAL.

AXE 3. LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION ASSOCIATIVE.

AXE 4. LES RESSOURCES HUMAINES.

## Axe 1. LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ET LEURS FAMILLES

### Principes

La raison d'être de l'Adapei d'Indre-et-Loire est liée à la nécessité de faire reconnaître le handicap mental, de la petite enfance à la personne vieillissante.

L'Association veille à ce que les établissements et services accueillent des personnes porteuses d'un handicap mental, avec ou sans troubles associés. L'expression " handicap mental " qualifie à la fois une déficience intellectuelle (approche scientifique) et les conséquences qu'elle entraîne au quotidien (approche sociale et sociétale), selon l'Unapei.

Pour autant, l'action associative est ouverte et évolutive, et comme telle, s'adapte à la diversité des situations et des besoins, sans dogme ni certitude. Elle a pour ambition de mettre ses compétences au service d'autres situations de handicap, notamment en direction des personnes porteuses de troubles du spectre autistique :

- en adéquation avec ses valeurs d'aide et de soutien aux personnes et leurs familles,
- en coopération avec les acteurs concernés.

L'Association, cependant, n'entend pas compenser le secteur sanitaire pour l'accueil de malades mentaux ou porteurs de handicaps psychiques lourds, de personnes présentant des troubles graves du comportement ou sujets à des manifestations de violence non assumables dans un établissement.

Elle adopte la même position concernant l'accueil de personnes présentant avant tout des difficultés sociales ou des difficultés motrices, sans déficience intellectuelle.

Dans ces situations, l'Association s'engage à agir en liaison étroite avec les relais les plus appropriés afin d'éviter les ruptures de parcours.

Depuis sa création, l'Adapei d'Indre-et-Loire a développé, transformé, adapté ses prestations en fonction de l'évolution des besoins. Cette évolution permet de mettre l'Association en mouvement. Elle entend donc poursuivre son développement et jouer pleinement son rôle d'acteur, apte à apporter des réponses innovantes, originales et complémentaires aux dispositifs existants.

L'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes constitue, à ce titre, une priorité. Certes, des initiatives ont été engagées en ce domaine ces dernières années, mais l'Association est aujourd'hui confrontée à une situation d'urgence, au sein de l'ensemble des établissements et services pour adultes. La priorité est de mettre en œuvre des solutions pérennes ; lorsque les dispositifs de droit traditionnels se révèlent inadaptés.

Le développement de réponses nouvelles et complémentaires ne doit pas pour autant nuire à la recherche permanente d'une qualité d'accompagnement de haut niveau. Cette qualité, en référence aux recommandations applicables au secteur (Agence Nationale d'Évaluation sociale et Médico-sociale, Haute Autorité de Santé...) s'appuie à la fois sur :

- des pratiques d'accompagnement bienveillantes,
- des organisations innovantes, efficaces, performantes mais aussi sécurisantes.

Assurer la cohérence des parcours est un enjeu important. Il s'agit de garantir que ces interventions aient un sens pour la personne, au-delà de la simple mise en œuvre des prestations et des dispositifs. Le parcours de vie s'inscrit dans un projet, construit avec la personne, à partir de ses demandes, en s'appuyant sur ses potentiels.

Ce projet doit lui garantir la meilleure réponse possible, au sein ou en dehors de l'Association.

### Objectifs et actions

#### A/ Les prestations à développer

1. L'Adapei d'Indre-et-Loire a la volonté de développer des réponses innovantes, de nouvelles formes d'accompagnement, de nouveaux outils.

A cette fin, elle entend tirer le meilleur profit des recherches scientifiques existantes et à venir. L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication est également à développer (fiche action n°3).

2. L'évolution des modalités de réponses (fiche action n°3) doit se poursuivre notamment :

- en proposant des réponses alternatives aux personnes en attente d'un accompagnement adapté,
- en privilégiant les modalités d'accompagnement inclusives, " désinstitutionnalisées ", et de proximité,
- en favorisant des logiques inter-institutionnelles, inter-pôles, partenariales, susceptibles de renforcer la fluidité des parcours,
- en apportant des réponses diversifiées en fonction des parcours de vie.

3. L'Adapei d'Indre-et-Loire accordera une priorité au développement de réponses adaptées au vieillissement des personnes accueillies au sein des établissements et services ce, dans le respect de leur parcours (fiche action n°1).

#### B/ La qualité de l'accompagnement

1. L'Adapei d'Indre-et-Loire entend promouvoir l'accès et l'accompagnement à la santé des personnes en situation de handicap dans l'ensemble de ses établissements et services. Toute initiative locale doit pouvoir être généralisée à l'échelle associative dès lors qu'elle est pertinente.

Un volet santé sera développé dans chaque projet de Pôle, d'établissement et de service, en accord avec les missions respectives de ces entités. Il s'agit notamment :

- de la prévention primaire, secondaire, tertiaire,
- de l'éducation à la santé,
- de l'accès aux soins.

Il conviendra aussi pour les Pôles de s'inscrire dans les programmes locaux de santé afin de mieux prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap mental et de développer des coopérations avec les acteurs du soin (fiche action n°5).

2. L'intégration et l'inclusion des personnes sont recherchées, quels que soient leur âge et leur situation de handicap. Dans ce but, les établissements et services agissent en lien avec les dispositifs de droit commun dans le champ culturel, de l'animation et des loisirs, comme dans l'accès à la citoyenneté (fiche action n°4).

Le lien avec le milieu ordinaire doit demeurer une préoccupation permanente. L'insertion professionnelle ne concerne pas uniquement les ESAT, mais aussi les IME, les SESSAD, les SAVS, le SAMSAH, le SIPROMES. Tout ce qui peut être tenté et expérimenté doit l'être, qu'il s'agisse de l'emploi durable ou ponctuel, de stages en entreprises ordinaires ou adaptées, ou encore d'actions vers d'autres associations.

3. L'Adapei d'Indre-et-Loire souhaite promouvoir un cadre de vie adapté aux personnes accompagnées. Un tel environnement suppose :

- une architecture adaptée aux différentes situations de handicap, et aux parcours de vie,
- une qualité environnementale du bâti,
- une implantation favorisant l'inclusion sociale,
- un cadre de vie confortable et sécurisant,
- une qualité nutritionnelle, alimentaire en considération des goûts dans tous les établissements et services.

**4. La personne accompagnée doit pouvoir vivre pleinement sa citoyenneté et sa responsabilité au sein de l'Association et des Pôles.** Il est important qu'elle ne soit pas limitée à une position d'utilisateur passif.

L'Adapei d'Indre-et-Loire s'engage à favoriser la participation de représentants des personnes accompagnées dans les différentes instances associatives : Assemblées Générales, Conseils d'Administration, Commissions.

Dans cette perspective, elle se doit aussi d'améliorer l'information et son accessibilité pour tout ce qui touche à son organisation et à son fonctionnement. Plus généralement, l'accessibilité de l'information destinée aux personnes est à renforcer. Le " facile à lire, facile à comprendre " est à développer au stade de l'élaboration de tous les outils communs (livret d'accueil, projet personnalisé, règlement de fonctionnement...).

L'Association veillera à prendre en compte la parole des personnes accompagnées dans les débats publics, les conférences etc.

Toute démarche projet est à encourager avec la participation des personnes accompagnées (fiche action n°4).

**5. L'Association est attentive à la continuité et à la cohérence des parcours.** Il s'agit d'être particulièrement vigilant pour préparer et accompagner les transitions d'un service à un autre, d'un Pôle à un autre, d'une association à une autre.

La continuité de l'accompagnement de personnes présentant des troubles du comportement, notamment dans les situations de crise, sera recherchée en co-intervention avec la psychiatrie.

La formation professionnelle continue sera renforcée afin de répondre de façon adaptée aux situations de troubles du comportement.

**6. L'accompagnement de la personne est global et intègre son environnement familial et social.**

**La famille** de la personne accompagnée a des compétences, tout comme les professionnels, compétences qu'il importe de solliciter, afin de favoriser le partage au niveau des conceptions et des techniques de l'accompagnement, dans l'intérêt supérieur de la personne. Son rôle d'expert est reconnu.

Il est important que le lien entre la personne accueillie et sa famille soit maintenu et entretenu, y compris lorsqu'elle est adulte et/ou bénéficie d'une mesure de protection juridique, à condition qu'elle y soit favorable. Dans ce cadre, la démarche du projet personnalisé est établie en co-élaboration avec la famille.

**7. L'accueil des nouvelles familles est à améliorer, en particulier en proposant un parrainage par un représentant des parents du CVS ou par tout autre adhérent à l'Adapei d'Indre et Loire.**

L'information à l'intention des familles est à renforcer à l'échelle des établissements et services. Des réunions thématiques et/ou d'informations annuelles sont à mettre en place ainsi que l'organisation de temps conviviaux partagés entre familles, personnes accueillies et professionnels.

**8. L'aide aux aidants constitue également une priorité associative qu'il importe de retenir dans chaque projet d'établissement et service.**

L'Association s'engage à soutenir les aidants dont les proches, en situation de handicap, sont en attente de place. Des liens seront formalisés entre Pôles et Association afin d'identifier les aidants ayant besoin d'une écoute. Outre les actions spécifiques organisées au niveau associatif (conférences thématiques, accueil des nouvelles familles, permanence d'écoute), d'autres actions sont également à développer à l'échelle des Pôles (fiche action n°2).

**9. L'Association se propose d'ouvrir la réflexion et de développer l'information des familles, des parents et des professionnels sur le thème de la vie affective et sexuelle.** Chaque projet d'établissement et service déclinera cet axe.

## Axe 2. LES COOPÉRATIONS ET LE MAILLAGE TERRITORIAL

### Principes

La raison d'être de l'Adapei d'Indre-et-Loire est de défendre la place de la personne en situation de handicap mental dans la société. À ce titre, elle veut être un acteur engagé dans les champs politique, économique et social. Dans ce contexte, elle ne saurait être un simple opérateur des politiques publiques.

L'Adapei d'Indre-et-Loire entend valoriser son image de professionnalisme, d'expertise dans le champ du handicap.

Les relations qu'elle entretient avec les autorités de tarification s'inscrivent dans des rapports de confiance mutuelle.

L'Adapei d'Indre-et-Loire contribue à la solidarité nationale. Elle souhaite impulser et participer à l'organisation de réponses collectives et concertées avec tous les acteurs concernés.

L'Association s'inscrit dans un axe de développement dynamique de partenariats avec les objectifs suivants :

- présence et représentativité dans les instances institutionnelles,
- participation active au débat public afin de porter les problématiques émergentes des publics qu'elle représente,
- contribution à la recherche d'action relative au diagnostic et à l'adaptation des réponses dans le champ du handicap mental,
- coopération avec d'autres acteurs gestionnaires (portage de nouveaux projets, mutualisation efficace des moyens, du partenariat, de réflexion...). Cette dynamique s'inscrit dans le respect des valeurs de l'Association.

Les publics et les besoins varient selon les territoires (rural, urbain...) et le tissu partenarial. Il est donc important de moduler l'accompagnement en fonction de l'implantation territoriale et de favoriser l'inclusion des personnes dans leur environnement, notamment par l'ouverture des établissements et services sur l'extérieur.

### Objectifs et actions

**1. L'Adapei d'Indre-et-Loire souhaite poursuivre son développement, à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif (fiche action n°6).**

D'un point de vue quantitatif, l'objectif est de constituer une organisation stable et pérenne permettant à la fois :

- d'avoir un véritable impact pour la défense de la place des personnes en situation de handicap,
- de stabiliser et sécuriser les établissements et services,
- de développer les services supports.

Sur le plan qualitatif, l'enjeu est :

- d'offrir une palette de réponses à la carte, adaptées à la multiplicité des besoins et des parcours,
- d'apporter des réponses de proximité dans le département d'Indre-et-Loire.

Le développement de l'Association passe par sa capacité à répondre utilement aux appels à projet en collaboration avec d'autres acteurs. Le mécénat, par exemple, peut également être une piste de développement possible.

Les projets collaboratifs seront développés prioritairement dans les domaines de :

- l'inclusion scolaire et périscolaire des jeunes,
- l'adaptation des réponses aux personnes vieillissantes,
- le développement de réponses en direction des personnes porteuses de troubles du spectre autistique,
- l'accessibilité (transports, communication adaptée),
- l'accès aux soins,
- l'accès à la culture,
- la recherche.

Des conventions cadres seront formalisées à l'échelle associative, puis déclinées au sein des Pôles, voire des établissements et services.





## 2. L'Adapei d'Indre-et-Loire projette de s'ouvrir aux secteurs :

- de la gérontologie,
- du soin.

L'Association met sa compétence en matière de connaissance des publics et des techniques d'accompagnement, **prioritairement au service des dispositifs de droit commun, scolaires, de soins, de gérontologie...** dans le but d'adapter les réponses.

Le cas échéant, l'ouverture de l'Association pourra passer par la gestion d'établissements et services dans ces secteurs, sous réserve qu'ils répondent aux besoins des personnes en situation de handicap mental. Il importera toutefois d'apprécier les opportunités au cas par cas, afin d'éviter de créer des effets filières.

L'Association souhaite également ouvrir son Conseil d'Administration à d'autres associations partageant les mêmes valeurs et positions à l'égard de la personne en situation de handicap.

## 3. L'Adapei d'Indre-et-Loire a une vocation départementale. L'Association saisira toute opportunité d'étendre sa sphère territoriale afin de couvrir l'ensemble des besoins non couverts :

- en coopération avec d'autres associations poursuivant les mêmes buts le cas échéant,
- dans le cadre de projets conjoints et complémentaires,
- dans le cadre d'appels à projet,
- en optimisant le fonctionnement des services ayant déjà cette vocation départementale.

## 4. L'Association doit renforcer son audience et sa visibilité afin que son message soit mieux perçu et assurer ainsi sa représentativité dans les instances externes, publiques et privées (fiche action n°7).

### Les commissions permanentes ont un double but :

- constituer des instances de réflexion, d'analyse, de proposition, donc d'aide à la décision des instances associatives,
- être en capacité de répondre à une commande du Bureau ou du Conseil d'Administration, d'approfondir une question, de formuler une problématique ainsi que des pistes de solution et d'action.

### Les commissions permanentes sont actuellement mises en place :

- réflexion, conseil, prospective,
- fêtes et manifestations diverses,
- communication,
- juridique - mandats et représentations,
- accessibilité,
- finances,
- admissions des usagers.

L'organisation de l'Adapei d'Indre-et-Loire doit permettre de répondre aux enjeux du secteur associatif. **La mise en place des Pôles renforce la visibilité** de ses activités et la cohérence de ses actions au profit d'une plus grande cohésion des parcours.

Elle doit aussi permettre la **transversalité, la mutualisation des outils et pratiques**, au service de la personne accompagnée. **Le projet associatif sera décliné dans chaque projet de Pôle, projet d'établissement ou service.**

### Objectifs et actions

#### 1. Développer le nombre d'adhérents (fiche action n°9)

Adhérer à l'Adapei d'Indre-et-Loire, c'est avant tout soutenir son action.

**Un travail de pédagogie** est à entreprendre auprès des familles, afin de leur permettre une meilleure compréhension de l'Association, de ses missions et de son projet, au-delà des seuls établissements et services. Dans ce cadre, l'Association organisera systématiquement un accueil des nouvelles familles.

Pareille démarche s'inscrira dans le prolongement de la **mise en place de la permanence d'écoute et d'accueil**, ouverte à toutes les familles.

Tous renseignements utiles relatifs au fonctionnement de cette permanence sont disponibles dans différents supports d'informations : site Internet, journal de l'Association...

L'Association doit renforcer sa politique de communication en direction des familles (fiche action n°8).

#### 2. Valoriser le rôle de l'adhérent et son utilité sociale (fiche action n°9)

Adhérer à l'Adapei d'Indre-et-Loire, c'est aussi disposer d'informations relatives au handicap, c'est bénéficier de lieux d'écoute et de partage. **En tant que militant**, l'adhérent est aussi porteur des valeurs et des orientations de l'Association. Il y aura lieu :

- d'explicitier et clarifier le rôle de l'adhérent au sein de l'Association (au-delà des établissements),
- de renforcer la visibilité de l'engagement et la mobilisation associative (dimension militante), en organisant par exemple, des réunions à thèmes à l'intention du grand public et des familles, en participant à des colloques,
- de développer des espaces de concertation et de participation des adhérents.

#### 3. Développer le bénévolat (fiche action n°11)

L'Association a le projet de développer, de soutenir et d'accompagner le bénévolat. Le bénévolat est à encourager au sein des établissements et services, mais aussi au niveau associatif.

Si certaines familles souhaitent s'engager au plus près de la personne en situation de handicap, **le bénévolat peut aussi constituer un vivier pour développer les adhésions.**

Le développement du bénévolat dans les établissements et services (*implication dans des activités, séjours... tout en respectant la place des salariés*) permettrait de relier la mobilisation des familles **auprès des usagers** et l'engagement politique à l'échelle de l'Association.

#### 4. Élargir les compétences du siège (fiche action n°10)

L'Association doit pouvoir répondre aux enjeux de développements quantitatifs et qualitatifs. La complexité du secteur, la réponse aux appels à projet dans des délais contraints, **nécessitent une taille et une organisation logistique supérieures**. Dans ce cadre, des services supports sont à développer.

La communication entre le siège et les Pôles d'une part, entre les Pôles et les établissements d'autre part, doit être améliorée.

## Axe 3. LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION ASSOCIATIVE

### Principes

L'Association compte aujourd'hui près de **300 adhérents** pour 1.050 personnes accompagnées et 600 professionnels.

La mobilisation de nouvelles familles constitue un enjeu pour garantir sa vitalité et son influence. Il s'agit là de passer d'une forme de consumérisme à un **militantisme retrouvé**.

**Pourquoi adhérer ?** L'enjeu est de donner du sens et de favoriser la dynamique associative afin de valoriser le rôle de l'adhérent et son utilité sociale.

Les membres de l'Adapei d'Indre-et-Loire, personnellement et profondément attachés à la cause de l'Association, à son organisation et à son action, **se doivent d'entretenir entre eux des relations inspirées et soutenues par une confiance mutuelle**. Fondamentale, cette confiance mutuelle doit être **généreuse et lucide**.

La **gouvernance associative** est une manière de concevoir l'organisation et la répartition du pouvoir au sein de l'Association.

En considération des responsabilités essentielles qui sont les leurs, les membres du Bureau et, au premier chef le Président, incarnent, dans le respect des prérogatives de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration, la gouvernance de l'Association.

**Les administrateurs, qu'ils soient Parents ou Amis**, sont des acteurs engagés et impliqués dans la politique associative. Collégalement, ils participent à la définition de la politique associative et représentent l'Association à l'interne, comme à l'externe.

L'**Administrateur délégué** est nommé par le Conseil d'Administration, sur proposition du Bureau, et mandaté par le Président pour 3 ans. Il représente l'Association auprès de chaque établissement ou service, ou groupes d'établissements ou services. Ses missions sont définies dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration et dans un profil de fonction.

Pour accomplir sa mission, l'Adapei d'Indre-et-Loire s'appuie sur un projet associatif qui oriente et structure son action. La réalisation des objectifs qu'elle s'est assignée **exige qu'elle se dote, outre ce projet associatif, de moyens de réflexion et de propositions propres** à alimenter ses diverses instances dirigeantes et à préparer l'avenir.

À cette fin, **des commissions et des délégations permanentes ou ponctuelles** sont instituées.

## 5. Développer la vie associative

L'Association est composée de bénévoles et de professionnels, familles et personnes accompagnées, qui veulent, ensemble, incarner le mouvement associatif. La réussite de cette démarche conjointe repose sur la promotion de l'Association au niveau des établissements et services, et sur le renforcement des liens avec les administrateurs délégués.

L'Association réalisera une enquête auprès des familles afin de mieux identifier leurs attentes pour mieux y répondre.

Depuis son origine, l'Association regroupe à la fois des Parents et des Amis de personnes en situation de handicap. Elle poursuivra son ouverture en direction des Amis, avec le souci de pouvoir s'appuyer sur des compétences spécifiques, techniques et/ou politiques.

## 6. Adapter l'organisation à la logique de Pôle

- Organiser une réunion plénière des CVS de chaque Pôle afin d'échanger sur les pratiques une fois par an.
- Réorganiser, au besoin, les commissions à partir d'objectifs plus ciblés.
- Revoir les attributions des membres de chaque commission.
- Envisager la participation, éventuelle, de représentants des usagers aux travaux de certaines commissions permanentes.

## Axe 4. LES RESSOURCES HUMAINES

### Principes

L'expression Ressources Humaines désigne avant tout une communauté d'hommes et de femmes de différents niveaux de responsabilités agissant ensemble. L'Association réaffirme que les personnels constituent la force principale des établissements et services. Chacun concourt, de sa place, dans sa fonction, à la mission associative.

L'Association assume sa fonction d'employeur unique et est responsable des politiques et des choix relatifs aux Ressources Humaines. La définition et la validation des orientations en la matière relèvent de la gouvernance associative, conformément à la Convention Nationale du Travail du 15 mars 1966.

### Objectifs et actions

#### 1. Structurer la politique Ressources Humaines de l'Association (fiche action n°12)

La reconnaissance de la place de chacun favorise le sentiment d'appartenance à l'Association. Cette reconnaissance est développée notamment par :

- Un accompagnement des parcours, des projets professionnels. À ce titre, une attention particulière est accordée à chaque professionnel, notamment dans le cadre de l'entretien professionnel.
- Une ligne hiérarchique clarifiée et opérationnelle ainsi que la définition des fonctions, délégations et responsabilités des différents professionnels.
- Une information et un accompagnement spécifiques dans le cadre du processus d'accueil et d'intégration des nouveaux salariés, pour leur permettre de mieux connaître l'Association et ses établissements et services (fiche action n°13).

L'Adapei d'Indre-et-Loire met en œuvre une politique prévisionnelle des emplois et des compétences. Elle accorde une importance particulière à la mobilité fonctionnelle ou géographique, verticale et horizontale, chaque fois que cela est possible.

L'Association veille attentivement à la qualité de vie au travail et met en œuvre une politique de prévention des risques psychosociaux au sein des Pôles. Elle réaffirme sa volonté de dialogue social avec les instances représentatives et les partenaires sociaux.

#### 2. Poursuivre et développer la technicité et l'expertise des professionnels (fiche action n°14)

L'Association favorise le développement, la valorisation et l'adaptation des compétences des personnels par la formation professionnelle, et ce, en dépit des contraintes budgétaires existant en ce domaine. Dans ce contexte, la mutualisation des formations et la transmission des savoirs sont des axes à promouvoir.

## AXES

## ACTIONS

### AXE 1.

#### LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ET LEURS FAMILLES

1. Développer des réponses adaptées au vieillissement des personnes accueillies dans le respect de leur parcours.
2. Poursuivre et renforcer l'aide aux aidants et aux familles.
3. Poursuivre et développer l'évolution des réponses.
4. Renforcer la participation des personnes accompagnées.
5. Développer l'accompagnement à la santé.

### AXE 2.

#### LES COOPÉRATIONS ET LE MAILLAGE TERRITORIAL

6. Poursuivre et développer les coopérations associatives.
7. Assurer la représentation associative dans les instances externes, publiques et privées.

### AXE 3.

#### LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION ASSOCIATIVE

8. Renforcer la communication associative.
9. Développer le nombre d'adhérents.
10. Elargir les compétences du siège.
11. Développer le bénévolat.

### AXE 4.

#### LES RESSOURCES HUMAINES

12. Structurer la politique ressources humaines de l'Association.
13. Formaliser l'accueil des nouveaux salariés et stagiaires.
14. Poursuivre et développer la technicité et l'expertise des professionnels.

L'ensemble des fiches actions seront à disposition au siège de l'Association.



Projet associatif 2017



*épanouissement*

*laïcité*

*bienveillance*

**Adapei**  
d'Indre et Loire

*dignité*

*citoyenneté*

*famille*



Membre affilié  
à l'UNAPEI

Siège de l'Association  
27, rue des Ailes • 37210 Parçay Meslay  
Tél. 02 47 88 00 56

e-mail : [infos@adapei37.fr](mailto:infos@adapei37.fr)  
[www.adapei37.fr](http://www.adapei37.fr)